

Les addictions au tabac et à l'alcool

Déclaration du groupe CFTC

Le tabagisme et la consommation abusive d'alcool représentent respectivement les 1ères et 2èmes causes de mortalité évitable en France.

Le tabac provoque plus de 73 000 décès chaque année et l'abus d'alcool 49 000. Et pourtant, depuis 40 ans les mesures de lutte contre le tabagisme et la consommation excessive d'alcool sont nombreuses.

Mais le bilan n'est pas à la hauteur des ambitions espérées. Il confirme la difficulté de mettre en œuvre dans la durée des politiques publiques cohérentes centrées sur des objectifs de santé publique. Il montre également que la législation et la réglementation indispensables ne suffisent pas.

Dans cet avis, le CESE comme la Cour des Comptes en appelle à insister sur l'urgence de mettre les actes en cohérences avec les discours.

Le groupe CFTC soutient les préconisations 2 et 3 qui identifient les priorités, les jeunes, les femmes, les femmes enceintes car ces populations, sans les stigmatiser, connaissent une augmentation de consommation.

La prévention est un passage obligatoire. Elle est à renforcer dès le plus jeune âge à l'école et en y associant les parents.

Cette prévention doit aussi prendre toute sa place dans les entreprises. Des formations doivent être proposées aux IRP afin de mobiliser et d'accompagner les entreprises dans leurs démarches.

Sur les lieux de festivités, les organisateurs doivent être sensibilisés par des acteurs et actrices de la réduction des risques.

La CFTC soutient les préconisations sur l'organisation d'un meilleur maillage territorial des dispositifs de soin et d'accompagnement en addictologie.

Pour la CFTC il est important de saisir toutes les opportunités pour détecter, sensibiliser les personnes ayant un rapport d'addiction avec l'alcool ou le tabac.

Notre groupe soutient la préconisation 10 demandant le renforcement de l'action des médecins généralistes, des autres professionnels de la santé ainsi que des intervenants et intervenantes du secteur socio-éducatif.

L'hôpital est un lieu devant permettre une prise en charge individuelle et particulière. Il doit pouvoir orienter les personnes vers des structures de soin et d'accompagnement en addictologie.

La CFTC partage l'esprit de la conclusion de cet avis, notamment le fait de ne pas stigmatiser les consommateurs et émettre des jugements moraux.

La priorité donnée à la prévention et à l'éducation dans cet avis est un point essentiel.

Le groupe de la CFTC a voté cet avis.